



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

66 N° 9 1939

L'effort éducatif des Syndicats Chrétiens de Belgique

Jos. ARENDT

p. 1084 - 1088

<https://www.nrt.be/fr/articles/l-effort-educatif-des-syndicats-chretiens-de-belgique-3649>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'effort éducatif des Syndicats Chrétiens de Belgique.

Pour rétablir le contact.

Comme on le sait, la Belgique a été le premier pays de l'Europe, après l'Angleterre, à subir les effets du développement de l'industrie mécanique. Dès 1831, mais surtout à partir de 1845, le pays a commencé à se couvrir de charbonnages et d'usines. De Mons à Charleroi, à Namur et à Liège, les industries charbonnières, métallurgiques et verrières ont occupé progressivement des centaines de milliers d'ouvriers. Autour des ports d'Anvers et de Bruxelles, d'immenses agglomérations industrielles se sont formées. Dans la région de Gand et de Courtrai, les industries du lin, du coton et du jute ont attiré vers les fabriques non seulement des dizaines de milliers d'ouvriers adultes, mais un nombre encore plus grand de femmes et d'enfants. Ce n'est que longtemps plus tard que les campagnes de la Flandre, du Limbourg et de la Campine sont devenues à leur tour des centres industriels.

Pendant plus de cinquante ans, de 1839 à 1893, les salariés ont été laissés presque sans protection. La concurrence entre les chefs d'entreprises était à peu près entièrement libre et entraînait très souvent l'abaissement des rémunérations et l'allongement des journées de travail. Dans beaucoup de cas les usines travaillaient le dimanche. Les travailleurs ont été arrachés à leurs anciennes paroisses rurales et jetés dans des centres industriels. Les enfants ont été privés d'instruction religieuse, notamment par le développement des écoles neutres. Leurs parents, fatigués par les longues journées de travail et assujettis au travail du dimanche, ont perdu l'habitude de se rendre aux offices religieux. Le contact a été rompu entre une grande partie de la classe ouvrière et les représentants autorisés de l'Eglise catholique. C'est ainsi que la Belgique, qui était un pays profondément catholique au début du siècle dernier, a été en partie déchristianisée.

Les œuvres ouvrières chrétiennes ont depuis cinquante ans permis de rétablir petit à petit ce contact dans les régions où il avait été perdu et de le maintenir dans les régions flamandes qui ont été industrialisées les dernières.

L'action syndicale chrétienne.

De toutes les organisations ouvrières chrétiennes, celle qui entre

le plus facilement en relations avec la plus grande masse des ouvriers et des employés est assurément l'organisation syndicale. Elle s'occupe en effet des intérêts professionnels des salariés. Or, depuis quatorze ans jusqu'à soixante cinq ans, le travailleur se rend à son travail professionnel environ 300 jours par an, et ce travail remplit la plus grande partie de ces 300 journées. Même si le salarié ne travaille que huit heures par jour, il est plus de dix heures sous l'influence du milieu professionnel, en raison des trajets qu'il doit parcourir et du temps des repas.

Le but immédiat de l'action syndicale est d'étudier, de promouvoir et de défendre les intérêts professionnels des salariés, principalement dans les négociations avec les patrons, les groupements patronaux et les autorités publiques. L'ouvrier ou l'employé isolé est hors d'état de discuter convenablement sa situation et ses intérêts. Il ne possède pour cela ni les capacités ni les renseignements nécessaires. De plus les salariés ne disposent pas de ressources suffisantes pour vivre pendant quelque temps s'ils sont privés de travail ; ils subissent donc de ce fait une sorte de pression qui leur interdirait tout effort pour améliorer les conditions de travail s'ils ne disposaient pas de l'appui d'une association.

Mais le rôle du syndicat bien compris ne se borne pas à ce service quotidien des intérêts professionnels de ses membres. Le syndicat doit aussi contribuer à la vie des professions organisées et de l'économie nationale. Au-dessus des intérêts parfois divergents des patrons et des salariés, il y a un intérêt commun de toute la profession et, encore plus haut, un intérêt général de toute la nation. Le syndicat doit servir le bien commun de la profession et le bien commun de tout le peuple. C'est pourquoi il doit collaborer continuellement avec l'autorité professionnelle et l'autorité publique.

On voit immédiatement que pour bien remplir sa mission le syndicat doit être guidé par des principes. Il doit s'efforcer de faire régner la justice et la charité et de favoriser ainsi la paix sociale. Il doit être pénétré de la nécessité d'une vie familiale vraiment saine, qui est absolument indispensable pour le progrès spirituel et le bonheur des salariés. Il doit avoir une conception exacte du travail, qui n'a pas seulement pour but de procurer au travailleur et à sa famille les ressources nécessaires à la vie, mais qui doit aussi être un instrument de perfectionnement humain et de sanctification pour le travailleur lui-même. Pour que ces conditions soient réalisées, il faut que le syndicat soit réellement chrétien. Nous ne pensons pas qu'un syndicat neutre, ouvert à des idéologies non-chrétiennes ou anti-chrétiennes, puisse accomplir parfaitement les devoirs qui lui incombent. Il ne suffit pas que dans ce syndicat neutre l'on rencontre une minorité chrétienne active et généreuse, car cette minorité pourra très rarement

imprimer au syndicat une orientation conforme aux principes qu'elle défend.

L'action éducative dans les syndicats chrétiens.

Lorsque des syndicats chrétiens font une propagande pour recruter des membres, ils sont naturellement amenés à exposer, au moins sommairement, les principes directeurs de l'action syndicale chrétienne. C'est une première manière d'exercer une influence éducative sur le milieu du travail. Mais les syndicats doivent établir dans chaque entreprise industrielle ou commerciale des délégués qui représentent continuellement la direction du syndicat auprès des syndiqués de l'entreprise. Ces délégués s'entourent de quelques militants qui sont bien pénétrés des idées syndicales chrétiennes. Délégués et militants ont des conversations quotidiennes avec leurs adhérents et avec les autres travailleurs de l'entreprise. C'est une deuxième manière d'exercer une influence éducative sur les salariés. Les syndicats organisent aussi périodiquement des réunions, soit pour le personnel d'une entreprise, soit pour les ouvriers ou les employés d'une localité, soit encore pour les chômeurs involontaires d'une région. Le syndicat répand aussi des tracts et des périodiques, il fait parfois apposer des affiches, il envoie des articles à des journaux. Ce sont là les troisième et quatrième manières habituelles de faire l'éducation des simples membres.

La formation des dirigeants et des militants.

Pour que les différentes méthodes, que nous venons de rappeler, de répandre la conception chrétienne de la vie, du travail, de la société, des richesses, etc. puissent produire tous les effets désirables, il faut que les syndicats disposent d'un bon nombre de dirigeants et de militants. Naturellement, les organisations syndicales chrétiennes fournissent à leurs aumôniers spéciaux et aux membres du clergé paroissial de nombreuses occasions d'entrer en contact avec les syndicats ; mais il est absolument nécessaire qu'un grand nombre de laïques vraiment chrétiens travaillent à répandre les idées chrétiennes parmi les adhérents du syndicalisme chrétien. Ces idées chrétiennes ne sont pas seulement celles que l'on trouve dans les catéchismes, mais aussi celles qui sont enseignées par les documents pontificaux relatifs à l'ordre social.

Parmi les dirigeants syndicaux quelques-uns s'occupent exclusivement d'action syndicale et sont rétribués par les syndicats, on les qualifie ordinairement de permanents syndicaux. Les autres dirigeants, tout en étant membres des comités directeurs des syndicats, continuent à travailler dans des entreprises.

Dirigeants et militants doivent normalement fréquenter d'abord les cercles d'études établis dans les paroisses et les régions, ainsi que les écoles sociales régionales qui leur donnent une formation générale.

Ensuite ils sont invités à participer à des journées d'études organisées par les fédérations régionales syndicales. Le territoire d'une région syndicale correspond d'ordinaire à peu près au territoire d'un arrondissement administratif, ce qui porte à 43 le nombre des fédérations régionales syndicales.

C'est la Centrale chrétienne des métallurgistes (17 rue Bara, Bruxelles) qui a inauguré le système des week-ends syndicaux. Elle a invité quarante délégués d'entreprise wallons et quarante flamands à suivre pendant un an ces sessions mensuelles à l'ancienne abbaye de Kortenberg, entre Bruxelles et Louvain, à peu près au centre du pays. Les réunions commencent le samedi vers midi et se prolongent jusqu'au dimanche soir. Ordinairement six leçons sont données sur des sujets religieux, sur les lois sociales, les notions essentielles de l'économie politique, l'histoire et l'organisation des syndicats. Les participants reçoivent à l'avance les résumés polycopiés des leçons. Après les cours de longs échanges de vues sont organisés. Le dimanche matin les délégués assistent en commun à la messe au cours de laquelle beaucoup d'entre eux ont l'habitude de communier. L'expérience des métallurgistes qui dure depuis plusieurs années a donné des résultats très favorables.

La Centrale des industries chimiques et diverses (33 rue de Trèves, à Bruxelles) a suivi cet exemple ; mais elle a été amenée à multiplier les sièges des sessions pour les rendre plus facilement accessibles. Le programme des leçons est analogue à celui qui a été adopté par les métallurgistes. Plusieurs autres Centrales professionnelles importantes comme celle du bois et du bâtiment, celle des textiles, celle de la pierre, etc... ont également organisé des sessions d'études du même genre pour délégués d'entreprise et pour dirigeants locaux.

Les Centrales professionnelles ont souvent aussi combiné des séances de formation avec certaines réunions administratives de leurs dirigeants. Entre toutes, la Centrale des ouvriers du transport (Place de l'Entrepôt, 12, Anvers) s'est distinguée sous ce rapport.

Imitant l'exemple de la Confédération, les principales Centrales professionnelles ont organisé chacune un bureau d'études dans lequel des permanents spécialisés étudient les questions qui intéressent spécialement les dirigeants de la Centrale. C'est à ces bureaux d'études qu'est ordinairement confiée la rédaction du bulletin spécial de la Centrale pour les dirigeants et militants. Le plus souvent ce bulletin est simplement polycopié ; quelques Centrales seulement, notamment celles du bois et du bâtiment et celle des textiles, le font imprimer.

On peut évaluer le nombre des dirigeants régionaux et locaux et des délégués d'entreprise des Syndicats chrétiens à environ *dix mille* ce qui n'est pas trop pour encadrer près de 400.000 syndiqués. C'est pour eux que la Confédération a publié le *Catéchisme du militant syndical*.

La formation des permanents syndicaux.

La Confédération, les 18 Centrales professionnelles et les 43 Fédérations régionales disposent d'un millier de permanents, rétribués par elles, et qui se consacrent uniquement à la propagande et à l'administration syndicales. C'est à l'intention des plus jeunes de ces permanents que la Confédération a organisé des sessions mensuelles d'études de deux jours (du mercredi matin au jeudi soir) à l'ancienne abbaye de Kortenberg. Ces sessions ont reçu le nom de *Centre d'Etudes Syndicales*. Elles ont pour but de compléter la formation religieuse, philosophique, morale, historique, juridique et économique des jeunes propagandistes (âgés de 25 à 35 ans) et d'établir entre eux un esprit de corps et de féconds échanges de renseignements. Ce centre est dirigé par le service des études de la Confédération.

La Confédération des Syndicats chrétiens (13 avenue de la Renaissance, Bruxelles) publie un bulletin hebdomadaire (C. S. C. en français, A. C. V. en flamand) qui compte environ 8.000 abonnés dont la grande majorité sont des dirigeants syndicaux. Le bulletin les renseigne sur toutes les questions d'intérêt syndical général. C'est avant tout un instrument d'éducation.

Jos. ARENDT, S. I.

Directeur du Service des Etudes
de la Confédération des Syndicats Chrétiens.